

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
Haute - Vienne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LIGOURE

Séance ordinaire du 27 février 2021

Nombres de membres :

Afférents au conseil	En exercice	Présents	Procurations
15	15	9	4

Date de la convocation :  
23 février 2021

Date d'affichage :  
23 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept février à dix heures  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de  
ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD

Présents : Mesdames CHEYRONNAUD et BOUILHAGUET  
Messieurs MARCELLAUD, FENET, DE JESUS, LEBRAUD, COIFFE, VIGNAUD et  
REYROLLE

Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de G. DECONCHAT à N. DE JESUS,  
de L. FAUCHER à C. CHEYRONNAUD et de F. PIDEILL à JP. FENET

Objet de la délibération :  
Transport scolaire, avenant convention

Monsieur le Maire indique au Conseil que depuis la rentrée scolaire 2019-2020 la Région Nouvelle Aquitaine a adopté une nouvelle réglementation du transport scolaire. Les participations des familles étant déterminées selon les dispositions du Règlement Régional de Transport scolaire et définies par tranches.

Par délibération en date du 20 mai 2019, le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine

Après avoir pris connaissance de la nouvelle grille des participations des familles entrant en vigueur pour la rentrée scolaire 2020-2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la Convention de délégation de la compétence transport scolaire avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme en mairie le 3 mars 2021.

Le Maire,  
Didier MARCELLAUD

